

REPUBLIQUE DU RWANDA



MINISTERE DE LA JUSTICE

61<sup>ème</sup> SESSION DE LA COMMISSION DES NATIONS UNIES  
DES DROITS DE L'HOMME

DECLARATION DE S.E. MADAME MUKABAGWIZA  
MINISTRE DE LA JUSTICE REPRESENTANT LA  
REPUBLIQUE DU RWANDA

Genève le 17 Mars 2005

Vérifier au prononcé

**Monsieur le Président ,**

**Madame le Haut Commissaire ,**

**Excellences,**

**Mesdames et Messieurs,**

Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que tous les membres du bureau de la présente session pour votre élection et vous souhaite sincèrement plein succès dans l'accomplissement de votre tâche.

J'apprécie hautement les qualités innombrables dont ont fait usage les membres sortants du bureau pour la réussite des travaux de la session précédente et salue particulièrement les efforts fournis au cours de leur mandat pour bien mener leur travail.

Je remercie d'avance l'assistance ici présente de bien vouloir prêter attention à cette déclaration que je vous fait parvenir en lieu et place du peuple rwandais que j'ai l'honneur de représenter maintenant.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de ramener dans la mémoire de tous ceux qui m'écoutent que la session précédente a eu lieu alors que mon pays commémorait pour la 10<sup>ème</sup> fois le génocide commis au Rwanda en 1994. Ce fut pour nous une satisfaction marquante de

constater la vraie importance qu'a accordé à cet événement la communauté internationale et plus particulièrement celle des Nations Unies notamment en consacrant une journée de réflexion sur le génocide au Rwanda. La décision de l'Assemblée Générale de commémorer le Génocide Rwandais le 7 avril a été saluée par les rwandais et leurs amis comme une manifestation de solidarité universelle pour la commémoration du plus abominable des crimes contre l'humanité.

Monsieur le président ,

Nous estimons, toutefois que la communauté internationale ne devrait pas en rester là.

Notamment les efforts de justice et de lutte contre l'impunité des planificateurs et exécutants du Génocide demeurent très insuffisants.

Nous attendons des Etats membres des Nations Unies la démonstration de leur engagement et adhésion aux principes et valeurs fondamentales des Nations Unies ainsi qu'aux droits humains fondamentaux en collaborant efficacement avec le Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR) chargé de poursuivre et juger les planificateurs du génocide, soit en poursuivant eux-mêmes, à l'instar de certains pays, les personnes se trouvant sur leur territoire après avoir commis le génocide, soit tout simplement en ne les couvrant pas ou en ne leur donnant pas l'occasion d'échapper à la justice.

Qui dit responsabilité dit aussi réparation. Ici, j'attire encore une fois l'attention sur le fait que le Génocide a eu des conséquences néfastes de toutes sortes sur la vie des Rwandais. Il a laissé des orphelins, des veuves, des démunis, des sans abris *entre autres*. Le Gouvernement rwandais ne ménage aucun effort pour améliorer leur existence mais ces efforts restent très insuffisants à rétablir les rescapés du Génocide dans leur droit à la dignité humaine. Nous comptons sur la participation accrue de la

Communauté internationale et de chacun des Etats membres des Nations Unies.

A cette égard nous saluons la résolution A/59/L45 du 7 décembre 2004 de l'Assemblée Générale des Nations Unies ayant trait à l'assistance des survivants du génocide rwandais de 1994, en particuliers les orphelins, les veuves et les victimes des violences sexuelles. Nous remercions le groupe africain qui l'a soutenu ainsi que la Chine, la Belgique, les Pays bas, le Japon et l'arménie. Nous invitons tous les pays développés à mettre en pratique les obligations contenues dans la résolution A/59/L45.

Monsieur le Président,

.....

Nous saluons la décision du Secrétaire Général de renforcer la prévention du Génocide en général. La République du Rwanda a accueilli avec bienveillance la nomination du Conseiller Spécial du Secrétaire Général sur la prévention du génocide. Nous osons espérer qu'il aura les moyens nécessaires pour remplir sa tâche ainsi que la collaboration de tous les Etats.

Pour ce qui concerne le Rwanda il faudrait qu'un accent particulier soit mis sur la présence persistante des ex-FAR et milices interahamwe toujours en armes en République Démocratique du Congo. Ces forces armées ont planifié et dirigé l'exécution du Génocide au Rwanda avant d'être exfiltrés en RDC sous le couvert de l'«Opération turquoise» autorisée par les Nations Unies. Si le Rwanda s'est totalement retiré de ce territoire c'est qu'il avait confiance en la volonté et aux moyens à la disposition de la Communauté internationale pour mettre fin le plus rapidement possible à une telle situation. Nous gardons donc l'espoir que notre confiance ne sera pas déçue et attendons impatiemment que des actions plus concrètes soient menées à cet effet. La paix durable à laquelle nous aspirons tous n'est pas un avènement accidentel mais la conséquence de solutions aux causes profondes d'insécurité.

Monsieur le Président,

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union Africaine lors des Sommets de Libreville et d'Abuja a reconnu que la présence en RDC des ex-FAR et interahmwe est la cause principale de l'insécurité et la principale menace à la paix dans la région des Grands Lacs. Ces forces sont aujourd'hui la cause de très graves violations de droits de l'homme en RDC et les NU elles mêmes en ont récemment été la cible par le récent massacre de soldats du contingent la Monuc. Nous présentons nos sincères condoléances aux familles et pays affectés. Nous ne pouvons nous autoriser une attitude complaisante et continuer à espérer 11 ans après le Génocide un rapatriement volontaire qui a démontré son échec.

Nous saluons le leadership de l'Union africaine et appelons tous les Etats et organisations engagés à la promotion de la paix durable et des Droits humains à soutenir les efforts de l'Union Africaine

**Monsieur le Président**

Le Gouvernement continue sur sa lancée dans la recherche de solutions aux problèmes pouvant entraver les actions visant le respect, la protection et la promotion des droits de l'homme, base de la construction d'un Etat de droit au Rwanda.

La réforme législative et judiciaire amorcée par la Constitution de la République du Rwanda du 04 juin 2003 est déjà lancée depuis août 2004. Les nouveaux tribunaux et les nouveaux magistrats sont maintenant en place, nous comptons sur les résultats de cette opération pour assurer aux bénéficiaires une justice plus rapide, plus efficace, plus impartiale et surtout plus accessible à tous.

L'option choisie de résoudre l'immense contentieux du génocide par la politique de lutte contre l'impunité tout en créant un climat favorable à la réconciliation nationale a été gardée. Ainsi, les juridictions Gacaca viennent d'entrer en leur dernière phase. Les premiers jugements de ces juridictions inspirées des juridictions traditionnelles ont déjà commencé le 10 mars 2005. Une campagne accrue est en cours pour persuader les personnes qui ont commis les infractions constitutives du crime de génocide à avouer, à demander pardon et à se repentir, avant qu'il ne soient convaincus de leur culpabilité par les juridictions dans lesquelles la population ayant assisté aux massacres et autres actes faisant l'objet de poursuite auront pris une part prépondérante.

Le système d'aveu n'est pas gratuit. Il est générateur de la commutation de la peine pour ceux qui y auront recouru. Même ceux qui auront encouru une peine après avoir recouru à la procédure d'aveu pourront avoir le bénéfice de subir une peine moindre de travaux d'intérêt général comme peine alternative à l'emprisonnement.

### **Monsieur le Président,**

Le Rwanda tient à faire bénéficier la communauté internationale et plus directement les peuples de sa sous région de l'expérience tirée des conséquences du génocide. La présence de ses troupes au Darfour, ainsi que la récente visite au Soudan de Son Excellence Monsieur le Président de la République démontre son souci de voir tous les peuples vivre en paix à l'abri de violations des droits de la personne.

La recherche de solutions négociées des conflits en République Démocratique du Congo et au Burundi montre comment les Dirigeants rwandais sont conscients que la paix dans la région des grands lacs est la seule voie de développement et du bien être de ces peuples et de son peuple lui-même et que, partant, il

serait inconcevable qu'ils restent les bras croisés devant les malheurs des voisins.

Le Rwanda a été parmi les premiers pays à avoir ratifié plus d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. Rien qu'en 2004, notre Gouvernement en a ratifié une dizaine dont ceux relatifs aux droits de la femme, à la prévention et lutte contre la corruption, à l'interdiction d'armes de destructions massives, ainsi qu'à l'environnement. Les quelques instruments non encore ratifiés, ainsi que les réserves formulées dans le passé non encore levées le seront prochainement.

Mon pays mise sur la promotion des droits de la femme pour son plein développement. L'expérience d'une année dans une pratique institutionnelle accordant une place prépondérante dans la direction des affaires du pays est considérable. En effet, depuis l'adoption de notre nouvelle Constitution le Rwanda reste au sommet des pays du globe en matière de représentativité de femmes au Parlement où il compte 48.8 % de femmes à la Chambre des députés et 30% au Sénat. Par ailleurs, la représentativité de femmes dans d'autres instances de prise de décisions est remarquable comme au sein du Gouvernement où elles sont à 32.1%. Les résultats d'une telle expérience sont exemplaires.

Nous mettons également un accent particulier sur la protection des droits de personnes vulnérables et plus particulièrement les enfants, les personnes handicapées et les personnes âgées. Les personnes atteintes du VIH / SIDA font l'objet d'une attention particulière du Gouvernement et de la Société civile. Nous consentons sans réserve aucune le coût tant matériel que spirituel de la sensibilisation pour le dépistage et la prévention. Nous voulons que tout rwandais atteint puisse bénéficier des soins disponibles.

Monsieur le Président,

Tout en avouant que, comme pour tout le monde, nous ne sommes pas encore au bout de la lutte contre les violations des droits de la personnes, je peux, avec votre permission Monsieur le Président, énumérer certaines parmi nos priorités en la matière. Il s'agit notamment :

- De la lutte contre la pauvreté comme l'une des sources principales de violations graves des droits de la personne ;
- De la lutte contre la corruption et les infractions voisines ;
- De la lutte contre les discriminations de toutes sortes ;
- De la lutte contre les violences en général et plus particulièrement contre les violences sexuelles faites aux femmes et aux enfants ;
- De la réduction de la criminalité ;
- De l'épuisement du contentieux du génocide et de l'amélioration des conditions de détention ;
- De la promotion de l'enseignement en matière de droits de la personne.

**Monsieur le Président,**

Bien que le chemin pour permettre aux peuples du monde entier de jouir pleinement de leurs droits est assez long et difficile, la principale tâche à laquelle doit s'atteler chacun des Etats membres des Nations Unies est de veiller à consolider chez lui un Etat de droit en ne ménageant aucun effort pour que les droits de l'homme deviennent une priorité et enfin une réalité. Nous pensons que pour y parvenir chacun et tous à la fois devons y mettre du nôtre avec toute la conviction et détermination nécessaire.

Je vous remercie.